

**ARRETE DU MAIRE****Objet :****Gratuité Espace Saint Eloi**

Le Maire de la Commune de SEEZ, Lionel ARPIN,

VU la délibération n°2020/020 du 4 juin 2020, point n°2, donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 2 000 €,

VU l'arrêté du Maire n° 2017/066 du 29 mai 2017 instituant une régie de recettes auprès de la commune de SEEZ pour l'encaissement des recettes de l'Espace Saint-Eloi,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de certaines manifestations et afin de satisfaire les nombreux visiteurs,

ARRETE**ARTICLE 1 -**

L'accès à l'Espace Saint Eloi sera gratuit :

- Le 18 juin 2025 de 15h30 à 18h00 – Visite musique et architecture
- Le 19 juin 2025 de 17h00 à 18h00 – Atelier concert, instruments Baroque
- Le 24 juin 2025 à partir de 18h00 - Concert violoncelle
- Le 18 juillet 2025 - Journée découverte et ateliers
- Le 8 août 2025 - Journée découverte et ateliers
- Les 20 et 21 septembre 2025 - Journées du patrimoine

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame le Régisseur de la régie des recettes de l'Espace Saint-Eloi,
Monsieur le Trésorier Principal de Bourg St Maurice,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Séez, le 16 juin 2025

**Le Maire,
Lionel ARPIN**

